

COMMUNE DE LIZIÈRES

ARRÊTÉ n° 2026-2503-05
portant délégation de fonctions
à Monsieur Emmanuel PION, 1^{er} Adjoint au Maire

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIZIÈRES,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18,*
- *Vu la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjointes,*

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Emmanuel PION, Premier Adjoint est délégué :

- ✓ au suivi de l'agent technique (1),
- ✓ au suivi du matériel communal (1),
- ✓ au suivi de l'entretien des bâtiments communaux (1),
- ✓ au suivi de l'entretien de l'éclairage public (1),

à compter du 25 mars 2026.

Article 2 : Monsieur Emmanuel PION, Premier Adjoint, est autorisé à délivrer tous certificats et signer tous mandats urgents en cas d'absence du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat, ampliation transmise à Monsieur le Procureur de la République, à Monsieur le Receveur, à l'intéressé.

Fait à Lizières, le 25 mars 2026

Le premier Adjoint

Emmanuel PION

Le Maire,

Maëva JOFFRE

Accusé de réception en préfecture
023-21231104-20260325-2026-2503-05-AR
Date de réception préfecture : 07/04/2026